



XVe législature
Session ordinaire de 2021-2022

Séance du mardi 23 novembre 2021

Nuisances provoquées par la LGV Bretagne-Pays de la Loire

M. le président.

La parole est à Mme Marietta Karamanli, pour exposer sa question, n° 1551, relative aux nuisances provoquées par la LGV Bretagne-Pays de la Loire.

Mme Marietta Karamanli.

Ma question concerne la situation des riverains de la ligne à grande vitesse (LGV) qui, dans les communes sarthoises de Connerré, Lombron, Montfort-le-Gesnois, Saint-Corneille et Savigné-l'Évêque notamment, sont victimes, depuis plus de quatre ans, de fortes nuisances sonores.

En effet, depuis la mise en service de la nouvelle ligne vers la Bretagne, les riverains subissent un niveau de bruit qui rend toute vie quotidienne difficile, voire insupportable, à cause du passage de nombreux TGV. Dès 2018, j'ai demandé, ici même, que l'État intervienne pour faire adopter des mesures de compensation et de protection visant à lutter contre ce niveau sonore excessif et intolérable.

Depuis que le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a effectué des mesures sonores, le constat en est établi officiellement. Des décisions ont été prises, dont le rachat d'une trentaine de maisons en Sarthe et la réalisation de protections phoniques, pour une enveloppe globale connue de 11 millions d'euros. Pourtant, sur le terrain, les décisions ne sont toujours pas appliquées et les quelques mesures de protection mises en œuvre n'ont pas les effets attendus.

La question se pose également de diminuer de quelques dizaines de kilomètres par heure la vitesse des TGV, ce qui constitue une autre façon d'amoindrir leur bruit. Je souhaite donc connaître le calendrier d'application des mesures adoptées, savoir si le montant prévu est d'ores et déjà suffisant pour financer les travaux et comment sera réalisé le suivi impératif des dispositions promises mais toujours pas appliquées sur le terrain.

Je vous remercie de votre réponse que j'espère être précise et opérationnelle pour les habitants de proximité de la ligne.

M. le président.

La parole est à Mme la ministre déléguée chargée du logement.

Mme Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du logement.